1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial	:	TIXOSIL 38X
No.-CAS	:	7631-86-9
REACH : Numéro d'enregistrement	:	01-2119379499-16-0017

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations de la Substance/du Mélange	:	Utilisation(s) particulière(s): Autres, Agriculture, sylviculture, pêche, Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels, Fabrication de produits alimentaires, Imprimerie et reproduction d'enregistrements, Formulation, Autres (utilisation des codes UCN), Adsorbants, Engrais, Produits tels que régulateurs de pH, floculants, préci-pitants, agents de neutralisation, Produits phytopharmaceutiques, Produits pharmaceutiques, Agents d'extraction

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	RHODIA Opérations 15, rue Pierre Pays B.P. 52 69660 COLLONGES au Mont d'Or - France Tel : +33 (0)4.72.42.14.00
Numéro d'appel d'urgence	:	MULTI LINGUAL EMERGENCY NUMBER (24/7) Europe/America/Africa : +44 1235 239 670 (UK) Middle East & Africa speaking Arabic : +44 1235 239 671 (UK) Asia Pacific : +65 3158 1074 (Singapore) China : +86 10 5100 3039 (Beijing)
Adresse e-mail	:	information.fds@eu.rhodia.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Classification (67/548/CEE,1999/45/CE)

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

Irritant léger pour le système respiratoire. Par effet mécanique : Légèrement irritant pour les yeux et la peau. Ne présente PAS de danger particulier d'incendie ou d'explosion. Accumulation possible de charges électrostatiques par brassage, transport pneumatique, déversement, etc ...

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance

No.-CAS : 7631-86-9

No.-EINECS : 231-545-4

Informations sur les Composants et les Impuretés

Nom Chimique	Numéro d'identification	Classification 67/548/CEE	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
Ancien n° CAS : 7631-86-9 :				
Silice synthétique amorphe	No.-CAS : 112926-00-8 auto classification	non classé		>= 87

Remarques : Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers soins nécessaires

Inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Garder tranquille.
Consulter un médecin si nécessaire.

Contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

Ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Le secouriste doit se protéger.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Tous les agents d'extinction sont utilisables.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Aucun à notre connaissance. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Non combustible.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	Equipement de protection personnelle comprenant: gants de protection adaptés, lunettes de sécurité avec protections latérales et vêtements de protection
Méthodes spécifiques de lutte contre le feu	:	Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Éviter le contact avec les yeux. Équipement de protection individuelle Appareil de protection respiratoire à filtre à particules (EN 143) Lunettes de sécurité
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Méthodes de nettoyage		
Décontamination/nettoyage	:	Laver abondamment à l'eau.
Elimination	:	Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Précautions de manipulation et d'utilisation	:	Éviter la formation de poussière. Éviter le choc et le frottement.

Stockage

Mesures techniques de stockage	:	Ne pas gerber les big-bags
Conditions de stockage		

Recommandés : Protéger de l'humidité.

Conditions d'emballage

Matériaux d'emballage - Recommandés : Polypropylène

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	Type de valeur	Valeur	Mise à jour	Base
dioxyde de silicium	TGG 8 hr	10 mg/m3	2006-03-23	Valeurs limites d'exposition professionnelle

Mesures de contrôle

Mesures d'ordre technique : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante:
Appareil de protection respiratoire à filtre à particules (EN 143)

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Mesures de protection : L'équipement de protection doit être sélectionné conformément aux standards CEN en vigueur et en concertation avec le fournisseur de l'équipement.
La sélection de l'équipement individuel de protection approprié doit être basée sur une évaluation des caractéristiques de performance de l'équipement de protection en relation avec la(les tâche(s) à effectuer, les conditions ambiantes, la durée d'utilisation, et les risques et/ou les dangers potentiels qui peuvent être rencontrés pendant l'utilisation.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Conseils généraux : Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme : Micro-perles.
Poudre amorphe

État physique : solide

Couleur	:	blanc
Odeur	:	Aucun(e).
Seuil olfactif	:	Méthode: non applicable
Taille des particules	:	à env. 200 µm

Données de sécurité

pH	:	6,0 - 8,0 à 5 % (m/v) (suspension aqueuse)
Point/intervalle de fusion	:	> 1.700 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	non applicable
	:	non applicable
Point d'éclair	:	Non applicable (Solide non inflammable).
Inflammabilité (solide, gaz)	:	non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	non applicable
Propriétés comburantes	:	Non comburant selon les critères CE.
Hydrosolubilité	:	env. 0,1 g/l
Solubilité dans d'autres solvants	:	solvants organiques usuels. insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	non applicable
Pression de vapeur	:	non applicable
Taux d'évaporation	:	non applicable
Densité de vapeur relative	:	non applicable
Masse volumique	:	2,1 g/cm3
Masse volumique apparente	:	env. 300 kg/m3 Produit tassé
Potentiel d'Oxydation/Réduction	:	non applicable
Viscosité, dynamique	:	non applicable
Viscosité, cinématique	:	non applicable
Propriétés explosives	:	non applicable
Décomposition thermique	:	non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	:	non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	:	non applicable

Poids moléculaire : 60,2 g/mol

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable à température ambiante.

Réactions dangereuses

Conditions à éviter : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Matières à éviter : Pas de réaction dangereuse connue avec les produits usuels.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 : > 5.000 mg/kg - rat
Rapports non publiés

Toxicité aiguë par inhalation : Risque d'obturation mécanique des voies respiratoires supérieures.
Par analogie
On n'a pas pu déterminer une CL50/inhalation/4h/rat parce qu'aucune mortalité chez les rats n'a été observée pour la concentration maximum atteinte

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 : > 5.000 mg/kg - lapin
Rapports non publiés

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : donnée non disponible
Toxicité par aspiration : non applicable

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Peut provoquer une légère irritation de la peau, en cas de contact prolongé ou répété.
Rapports non publiés

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Irritant léger pour les yeux
Rapports non publiés

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : Humains
pas de réaction de sensibilisation cutanée observée
Rapports non publiés

Toxicité à dose répétée

Toxicité à dose répétée	:	En cas d'inhalation Aucun effet irréversible ni symptôme de silicose n'a été observé par les tests de toxicité par inhalation. Rapports non publiés Exposition orale Aucun effet irréversible n'a été observé dans les tests de toxicité chronique par voie orale. Rapports non publiés

STOT

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	:	Évaluation toxicologique: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	Évaluation toxicologique: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Cancérogénicité

Cancérogénicité	:	rat Exposition orale Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène. Rapports non publiés souris Exposition orale Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène. Rapports non publiés

Mutagénicité

Génotoxicité in vitro	:	Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes Rapports non publiés
Génotoxicité in vivo	:	Les tests in vivo n'ont pas montré des effets mutagènes Rapports non publiés

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction	:	Les tests de toxicité pour la fertilité et le développement n'ont pas montré d'effets sur la reproduction. Données bibliographiques

Effets neurologiques

Effets neurologiques	:	Pas d'effets neurotoxiques observés

Expérience de l'exposition humaine

Expérience de l'exposition humaine : Inhalation	:	Irritant léger pour le système respiratoire. Rapports non publiés

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Milieu aquatique (y compris les sédiments)

Toxicité pour le poisson	:	CL50 - 96 h : > 10.000 mg/l - Danio rerio (poisson zèbre) Rapports non publiés
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	:	CE50 - 24 h : > 1.000 mg/l - Daphnia magna Rapports non publiés

Evaluation de l'écotoxicité

Evaluation de l'écotoxicité	:	Produit ne présentant pas d'effet néfaste connu sur les organismes aquatiques testés.

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Biodégradabilité	:	Produit minéral inerte. Non dégradable.

Bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	:	Non bioaccumulable. Données bibliographiques

Mobilité

Répartition connue entre les différents compartiments de l'environnement	:	Compartiment cible ultime du produit : Sol Compartiment cible ultime du produit : Sédiment

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Destruction/Elimination

Interdiction	:	Ne pas décharger dans l'environnement.
Précautions d'élimination	:	Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

Précautions de nettoyage et d'élimination de l'emballage

Conseil	:	Ne nécessite pas de nettoyage préalablement à l'élimination.
Autres données	:	Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR
non réglementé

RID
non réglementé

IMDG
non réglementé

IATA
non réglementé

ADN / ADNR
non réglementé

Note: Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Pas d'informations réglementaires spécifiques à notre connaissance.

16. AUTRES INFORMATIONS

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue d'aider l'utilisateur à mettre en œuvre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination du produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Elles complètent les notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec l'ensemble des textes réglementant son activité.

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).